

BPJEPs

ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)



LA FORMATION

2 UC transversales:

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

2 UC spécifiques à la mention

- UC3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités Physiques pour Tous».
- UC4 Mobiliser les techniques de la mention «Activités Physiques pour Tous» pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

L'ALTERNANCE

600h en centre et 500h en structure d'alternance. L'alternance doit couvrir tous les publics (enfants, ados, adultes et seniors) et les 3 familles d'activités (Activités en environnement naturel, activités d'entretien corporel et activités et jeux sportifs).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP).
- Être titulaire du PSC1.
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP).
- Avoir un plan de financement

ÉPREUVE DE SÉLECTION

Entretien professionnel avec la Responsable Pédagogique.

LE FINANCEMENT

Aide Régionale (CARED, se renseigner auprès du Pôle Emploi ou Mission Locale), contrat de qualification, CPF, CIF, Plan de formation, financement personnel, dispositif SESAME.

Tarifs et devis: nous contacter.

LES OBJECTIFS

- Élaborer et mettre en place des projets et des programmes d'activités.
- Organiser et animer tous types d'activités physiques et sportives.
- Accueillir et informer tous types de publics et s'y adapter.
- Communiquer sur ses activités et celles de sa structure.
- Participer à la gestion et au fonctionnement de sa structure.
- Organiser des événements sportifs.

LE MÉTIER

La/le titulaire du BPJEPs APT réalise des prestations visant:

- le développement et le maintien des capacités physiques de chacun dans un objectif de santé et de bien être.
- la découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives pour tous.

Où exerce t-il?

Dans toutes structures promouvant les activités physiques et sportives comme:

- les associations ou clubs
- les structures privées (clubs de vacances, structures de tourisme...)
- les collectivités territoriales (Mairies, Temps scolaires et périscolaires, Communautés de Communes....).

Mais aussi à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou des groupes sous le statut d'auto entrepreneur.



Fin des inscriptions : 14 décembre 2018

Tests d'Exigences Préalables (TEP) :

Voir calendrier des dates et lieux en cliquant sur : **Tap Region**

Dates de la formation :

28 janvier 2019 au 31 janvier 2020.